

**DEPARTEMENT DU NORD
ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE**

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
DE FLANDRE INTERIEURE**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
DE FLANDRE INTERIEURE**

CONSEIL DE COMMUNAUTE DU 07 FEVRIER 2023

DELIBERATION 2023/018

Objet : Attribution d'une subvention par la MSA pour l'aménagement intérieur des véhicules des animatrices du Relais Petite Enfance et l'acquisition de tapis lecture

Séance du mardi sept février deux mille vingt-trois à dix-huit heures trente

Titulaires présents (60) : Francis AMPEN – Antony GAUTIER – Brigitte GALLI – Arnaud DEVILLEZ – Gilles DEVIENNE – Christophe LEGROIS – Marjorie VANDENBERGHE – Serge LACONTE – Régis DONDEYNE – Régis DUQUENOY – Danielle MAMETZ – Marc DEHEELE – Jean-Luc SCHRICKE – Dominique JOLY – Sandrine KEIGNAERT – Antoine VERMEULEN – Caroline LANDTSHEERE – Valentin BELLEVAL – Jean-Pierre BAILLEUL – Bernard DENTENER – Audrey SCHERRIER – Gaël DUHAMEL – Céline SAUZEAU – Philippe GRIMBER – Élise DORMION-ROUSSEZ – Didier TIBERGHIE – Pascal DECOOPMAN – Catherine DEPELCHIN – Samuel BEVER – Dominique WALBROU – Jean-Michel PLAETEVOET – Elizabeth BOULET – Jérôme DARQUES – Nathalie DEBOUDT – Serge OLIVIER – Roger LEMAIRE – Marie SANDRA – Pascal CODRON – Rebecca ELSSENS – Joël VERMEULEN – Jean-Luc DEBERT – Stéphane DIEUSAERT – Christophe DEBREU – Frédéric JUDE – Luc EVERAERE – Bertrand CREPIN – César STORET – Marie-Madeleine CAMPAGNE – Stéphanie FENET – Eddie DEFEVERE – Jean-Pierre BATAILLE – Jean-Luc BARET – Joël DEVOS – Dorothee DEBRUYNE – Virginie DELESTRE – Jean-Paul SALOME – Laurence BARROIS – Emidia KOCH – Christian BELYNCK

Suppléants présents (3) : Bernadette POPELIER par Didier PELISSIER – Philippe MASQUELIER par Paul DE CIECHI – Thierry DEHONDT par Albert PIETERSOONE

Procurations (18) : Gaëlle LEFEVRE à Gilles DEVIENNE – Sophie SPATOLA à Brigitte GALLI – Pierre GRANDGENEVRE à Arnaud DEVILLEZ – Maxime DEPLANCKE à César STORET – Luc VAN INGHELANDT à Régis DONDEYNE – Jacques NUNS à Jérôme DARQUES – Sabrina FLORQUIN-BLONDEL à Gaël DUHAMEL – Florence BRISBART à Audrey SCHERRIER – Michel DUHOO à Elise DORMION-ROUSSEZ – Sophie ANDRE à Bernard DENTENER – Jean-Luc CAPPAERT à Philippe GRIMBER – Yves DELFOLIE à Serge OLIVIER – Franck MEURILLON à Roger LEMAIRE – Céline INGELAERE à Jean-Pierre BATAILLE – Mark MAZIERES à Dorothee DEBRUYNE – Cindy SCHRAEN à Jean-Paul SALOME – Eric SMAL à Jean-Michel PLAETEVOET – Anne VANPEENE à Emidia KOCH

Effectif du Conseil de Communauté : 88

Nombre de votants : 81

Secrétaire de séance : Jean-Pierre BAILLEUL

Le Président soussigné, certifie qu'un extrait de la présente délibération a été publié sur le site internet de la Communauté de Communes de Flandre Intérieure, conformément aux dispositions de l'article L.2131-1 du Code général des collectivités territoriales.

Le Président
Valentin Belleval



**DEPARTEMENT DU NORD
ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE**

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
DE FLANDRE INTERIEURE**

SEANCE DU CONSEIL DE COMMUNAUTE DU 07 FEVRIER 2023

DELIBERATION 2023/018

Objet : Attribution d'une subvention par la MSA pour l'aménagement intérieur des véhicules des animatrices du Relais Petite Enfance et l'acquisition de tapis lecture

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu les statuts de la Communauté de Communes de Flandre Intérieure, notamment la compétence en matière d'action sociale d'intérêt communautaire qui comprend la mise en œuvre d'un réseau intercommunal d'assistantes maternelles à domicile (RAM) ;

Le Relais Petite Enfance intercommunal de la CCFI est une structure destinée à l'accompagnement des assistants(es) maternels(es) et gardes à domicile, aux enfants qu'ils (elles) accueillent à leur domicile et aux parents employeurs.

Le Relais Petite Enfance offre gratuitement des temps d'éveil et temps festifs aux enfants de moins de 4 ans sous la responsabilité de l'adulte qui l'accompagne (parent, professionnel de l'accueil). Ces temps collectifs favorisent l'expression, l'éveil, la découverte et les rencontres.

Actuellement 10 antennes du RPE permettent de répondre aux missions.

Les animatrices sont amenées à se déplacer avec des véhicules contenant le matériel nécessaire à ces différents temps d'éveil.

Dans le cadre de l'amélioration des conditions de travail, une réflexion a été engagée concernant l'aménagement de ces véhicules utilisés au quotidien par les animatrices RPE afin de se rendre au plus près des habitants sur diverses communes du territoire. Cet aménagement répond aussi à une enquête sur les conditions de travail en CCFI. Cet aménagement améliorerait les conditions de travail des animatrices au quotidien : optimisation du rangement, diminution du risque de chute...

Par ailleurs, il a été prévu l'achat d'un outil, « un tapis de lecture », afin qu'il soit utilisé sur l'ensemble des antennes des Relais Petite Enfance.

Le tapis de lecture :

- permet de créer des moments ludiques autour du livre,
- permet la lecture de plusieurs albums en les reliant par un fil conducteur « le tapis ».
- est un support sensoriel qui permet de faire le lien entre des livres et des comptines,
- permet de développer l'imaginaire de l'enfant, leur attention, leur langage, mettre tous les sens en éveil,
- permet de sensibiliser les professionnels de la petite enfance notamment les AMA à l'utilité de lire et de raconter des histoires aux enfants et aux tous petits,
- permet de créer un moment convivial et ludique autour du livre.

Il vous est proposé :

- de solliciter un financement de la part de la MSA à hauteur de 1 100 euros pour l'acquisition de tapis lecture,
- de solliciter un financement de la part de la MSA à hauteur de 3 600 euros pour l'aménagement des véhicules du RPE,
- d'autoriser le Président ou son représentant à signer tous les documents y afférents.

Envoyé en préfecture le 16/02/2023

Reçu en préfecture le 16/02/2023

Publié le

ID : 059-200040947-20230207-DEL2023_018-DE



Vote :

Pour : 81

Contre : 0

Abstention : 0

ADOpte A L'UNANIMITE

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de LILLE dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

Séance du Conseil de Communauté,
A Hazebrouck, le 07 février 2023,
Pour extrait certifié conforme,

Le Président

